

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE

Lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 6 avril 2010, en la salle de l'Hôtel de Ville, située au 670 rue Principale à Piedmont, une demande de dérogation mineure à la réglementation sera entendue.

547, chemin des Cèdres

Nature : Bâtiment accessoire

Effet : Une décision favorable du Conseil aura pour effet de rendre conforme l'implantation d'un garage dans la cour avant alors que la réglementation applicable lors de la construction l'interdisait.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre relativement à cette demande lors de l'assemblée qui aura lieu mardi, le 6 avril 2010 à compter de vingt heures (20 h 00) en la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont.

Donné à Piedmont, ce 8 mars 2010.

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier